

Cahier revendicatif Force Ouvrière NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2017.

Les salaires et les primes :

- Augmentation de 2 % sur le salaire de base et sur la prime de fonction pour toutes les catégories professionnelles.
- Augmentation de 5 € de la prime de fonction pour la catégorie agent (à terme alignement de toutes les PDF).
- Revalorisation de la prime de CC seul à 30 € pour un trajet et à 40 € pour un aller retour.
- Prime de sous effectif à 35 € et création d'une prime de double sous-effectif à 55 € versée systématiquement.
- Maintien de la prime wastage pour les chefs de cabine lors des présences quai.
- Création d'une nouvelle tranche sur la grille d'ancienneté à partir de 15 ans.
- Prise en charge des frais de taxi : 35 € pour Paris et 55 € pour la banlieue et taxi dès le 9050.
- Revalorisation du ticket restaurant.
- Versement de la prime de wastage dès la 1ère position effectuée par un CC en agent.
- Versement d'une prime de 195 € brut aux salariés ayant atteint 15 ans d'ancienneté.
- Versement de l'indemnité train pour toutes journées travaillées (réunions et formations comprises).

Conditions de travail et emplois du temps :

- Application du décret concernant l'utilisation de la réserve bureau avec la possibilité d'avoir 6 jours de repos prévu dans le planning (4 jours prévus dans le décret).
- Arrêt des coupures de plus de 4 heures sinon comptabilisation intégrale du temps de coupure.
- Mise en place de renforts ciblés et prise en compte des événements spéciaux dans l'année.
- Attribution de chambres individuelles pour les coupures de plus de 4 heures.
- Extension des présences plateformes aux chefs de cabine non senior.
- Revoir les prises et fin de services car elles ne sont plus adaptées au nouvel environnement de travail (sous effectif, situation de CC seul).
- Garantir aux salariés 2 jours de repos avant toute période de congés d'au moins 14 jours consécutifs. 1 seul jour de repos garanti avant une période de 7 jours de congés minimum.

Autres revendications :

- Titularisation des chefs de cabine en attente de poste.
- Attestation pour le rôle de formateur.
- Récupération des jours fériés en cas d'accident du travail.
- Prise en charge par l'employeur d'une journée de carence.

**Le délégué syndical
Zohir Benmerah**